



Paris le 28 octobre 2026

Visite pharmaceutique à domicile : une fausse bonne idée qui fait doublon avec les missions infirmières !

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, l'Ordre national des pharmaciens propose de créer une « visite pharmaceutique à domicile » pour les personnes âgées. Pour la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI), cette proposition pose une question fondamentale : pourquoi inventer une nouvelle intervention alors que les infirmières libérales assurent déjà ces missions ?

Depuis le 1er janvier 2022, la nomenclature infirmière prévoit un acte spécifique d'accompagnement à domicile de la prise médicamenteuse : vérification des prescriptions, préparation des piluliers, surveillance des prises, détection des effets indésirables et coordination avec le médecin. La loi infirmière du 27 juin 2025 a conforté ces compétences, tandis que l'avenant 11 prévoit de renforcer la surveillance clinique et thérapeutique à domicile.

Créer une visite pharmaceutique reviendrait donc à superposer des interventions et potentiellement des financements pour des missions déjà reconnues.

Selon l'étude IATROSTAT, 10,6 % des hospitalisations des personnes de 65 ans et plus sont liées à un effet indésirable médicamenteux. La prévention de ces accidents repose sur une vigilance continue : repérer un oubli, une confusion de médicaments, un effet secondaire ou une dégradation clinique.

Une visite ponctuelle photographie un risque. L'infirmière libérale, présente régulièrement au domicile, peut le surveiller dans la durée.

Depuis 2018, les pharmaciens disposent du bilan partagé de médication. Pourtant, selon les données disponibles, seules 15 % des officines ont réalisé ce type de bilan. Dans le même temps, le réseau officinal se fragilise, avec 245 fermetures de pharmacies en 2025.

Plutôt que d'inventer une nouvelle prestation, pourquoi ne pas commencer par déployer pleinement les outils existants et organiser leur articulation avec les infirmières libérales ?

La FNI reconnaît pleinement l'expertise des pharmaciens dans le domaine du médicament. Mais cette expertise doit compléter, et non dupliquer, l'accompagnement infirmier au domicile. La Fédération défend une autre ambition : faciliter l'accès direct à l'accompagnement infirmier médicamenteux, partager les bilans de médication, ouvrir aux infirmiers l'accès aux données utiles de dispensation et renforcer les échanges numériques entre professionnels.

La coopération doit produire de la valeur pour les patients, pas une inflation d'actes et d'intervenants.

« Le médicament a besoin d'expertise. Le patient a besoin de continuité. Le domicile n'a pas besoin d'un intervenant de plus, mais de professionnels mieux coordonnés ! »



Fédération Nationale des Infirmiers

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27